



Poster N°: 1156

Douleurs des sujets âgés : aspect éthique de la prise en charge

Azouz.A, Bellali.M,
Harbaoui.W,
Allouche.M, Zhioua.M

Service de médecine
légale, CHU Charles
Nicole, Tunis, Tunisie

Introduction

La douleur est une sensation désagréable pouvant gêner une souffrance selon l'intensité et/ou sa durée. Ce signe devient de plus en plus fréquent et de façon proportionnelle avec l'âge et le nombre des comorbidités. Le lien entre la douleur la souffrance, la maladie ainsi que la mort soulèvent des enjeux éthiques en rapport avec le traitement et surtout chez les sujets âgés.

L'objectif de ce travail est d'analyser l'aspect éthique et juridique relatif à la prise en charge de la douleur particulièrement chez les personnes âgées en Tunisie.

Résultats et Discussion

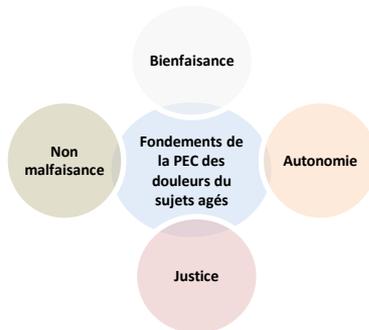
La douleur a été définie par l'association internationale d'étude de la douleur comme étant « une expérience sensorielle et émotionnelle désagréable liée à une lésion tissulaire réelle, potentielle ou décrite en ces termes par le patient. Ces algies sont plus fréquentes chez les personnes âgées par rapport avec le reste de la population générale.

L'expression de la douleur dépend de plusieurs facteurs tels que l'expérience socio-culturelle, personnelle et même religieuses.

Toutefois, la population âgée présente d'autres particularités.

- Ces sujets pensent qu'ils doivent vivre en silence avec leurs algies parce que c'est immature de se plaindre des symptômes inhérents au vieillissement.
- Ces symptômes peuvent ne pas être exprimés par ces personnes et ceci à cause d'une perte de l'expression relative à une diminution des capacités verbales et ou une atteinte psychologique telle que la dépression.

Le rôle du prestataire de santé est de **créer une relation de confiance** pour qu'il puisse verbaliser ses plaintes. **Les traiter permet d'éviter la fragilisation et la vulnérabilité du sujet âgé** et par conséquent l'épuisement de l'énergie physique et ainsi émotionnelle.



La prise en charge se base sur quatre fondements : l'autonomie, la bienfaisance, la non malfaisance et la justice

la justice

- Le principe de la justice se base sur la notion de l'égalité de traitement et de la prise en charge sans négligence ou privilège

La bienfaisance

- La bienfaisance se définit par le devoir du praticien d'utiliser de ce qui est possible pour promouvoir l'état de son malade et dans ce cas de soulager la douleur.

Non malfaisance

- Le médecin par son action ou son abstention ne doit pas nuire au patient.

Autonomie

- L'autonomie réfère à la liberté d'action et l'indépendance.

L'analyse des différents textes juridiques ; réglementaires et déontologiques



Aucun textes spécifiques à la PEC des douleurs notamment chez les sujets âgés

Les garants de droit à la PEC des douleurs



Le Décret n° 81-1634 du 30.11.1981 portant règlement général intérieur des Hôpitaux (article 2 et 4)

- Article 2: «Les Etablissements Publics Hospitaliers et Sanitaires assurent les examens de diagnostic, le traitement et notamment les soins d'urgence... ».
- Article 4: « Les Etablissement Publics Hospitaliers et Sanitaires ne doivent établir aucune discrimination entre les malades en ce qui concerne les soins ».

Loi 91-63 du 29 juillet 1991 relative à l'organisation sanitaire (article 1 et 3)

- Article1: « toute personne a droit à la protection de sa santé dans les meilleurs conditions possibles ».
- Article 3: « Les structures et établissements sanitaires publics et privés assurent des prestations préventives, curatives, palliatives... ».

L'article 2 du code de déontologie médicale

« Respect de la vie et de la personne humaine ;devoir primordial »

Conclusions

Dans le cadre de respect de la vie, il est de notre devoir comme étant professionnel de santé, en particulier les médecins de 1^{ère} ligne d'entendre, de reconnaître, d'évaluer et de traiter la douleur chez les personnes âgées afin d'améliorer la qualité de vie. et de préserver l'énergie physique ainsi qu'émotionnelle. Une promulgation des lois s'impose devant une faiblesse des textes juridiques pour garantir une meilleure prise en charge.



Global Events
& Training Solutions
www.ipgets.tn